

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024
DELIBERATION N° DE-2024-076**

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ (à partir de la délibération DE-2024-055), M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ (à partir de la délibération DE-2024-055), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART (à partir de la délibération DE-2024-055), M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN (à partir de la délibération DE-2024-055), M. SÉVILLA (à partir de la délibération DE-2024-055), Mme ZITTEL (à partir de la délibération DE-2024-056), Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY (à partir de la délibération DE-2024-055), M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL (à partir de la délibération DE-2024-077), M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2024-055), Mme DUPREUILH (à partir de la délibération DE-2024-055), M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MEYZENC à Mme DURRUTY, M. ARCOUET à M. UGALDE, M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme DELOBEL à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-076), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO, Mme LIOUSSE à Mme BROCARD.

Absent(s) :

Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2024-054), M. ALQUIE (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme DUHART (jusqu'à la délibération DE-2024-054), M. ALLEMAN (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2024-055), M. ERREMUNDEGUY (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme DUPREUILH (jusqu'à la délibération DE-2024-054), M. ESTEBAN (jusqu'à la délibération DE-2024-054).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI

Entendu le rapport de Mme LARRE,

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de Ville 2024/2030.

Définie par la loi du 21 février 2014, la politique de la ville vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, tout en améliorant les conditions de vie des habitants et luttant contre les discriminations. Cette démarche co-construite avec les habitants, les associations et les acteurs économiques concernés cherche notamment à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres en France en mobilisant des politiques publiques de droit commun et des dispositifs spécifiques. Au regard de l'évaluation du Contrat de Ville 2015/2023 qui est arrivé à son terme, il convient aujourd'hui de poursuivre cette dynamique partenariale engagée sur les quartiers prioritaires des Hauts de Bayonne et de Maubec-Citadelle dans le cadre de la préparation du nouveau Contrat de Ville "Engagements quartiers 2030".

La Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté d'agglomération Pays basque, le GIP DSU de Bayonne et du Pays Basque et la Ville de Bayonne sont convenus d'un document qui cadre le zonage validé par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023, la stratégie de développement intégré pour et avec les habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV), la mobilisation du droit commun, la maîtrise d'ouvrage politique, technique et les principes financiers du Contrat de Ville pour la période 2024/2030.

Le zonage du Contrat de Ville concerne deux quartiers prioritaires au sens de la loi de 2014 à savoir les quartiers Hauts de Sainte Croix-Mounédé et Maubec-Citadelle. Il pourra aussi s'élargir à des « territoires ciblés » hors QPV de façon circonscrite qui présentent des caractéristiques de pauvreté similaire et allouer des enveloppes spécifiques "Politique de la Ville" selon la circulaire du 31 août 2023.

La stratégie poursuivra les trois orientations suivantes :

- renforcer et étendre les coopérations autour des transitions, de l'innovation sociale, de l'inclusion, dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique ;
- intensifier l'engagement partenarial et transversal sur la cohésion sociale en agissant sur les déterminants d'éducation et de santé, le lien social, la citoyenneté et multiplier les opportunités de participation des habitants des QPV ;
- poursuivre le renouvellement urbain des QPV en traitant la question du renouvellement urbain sur la Place des Gascons, en restructurant l'ensemble HLM de la Citadelle pour en faire un quartier au sein duquel les conditions de vie et d'habitation seront sensiblement améliorées et en poursuivant les réaménagements autour du secteur de la gare.

La mobilisation des dispositifs de droit commun relevant de l'Etat, des collectivités et des organismes partenaires demeurera une source prioritaire de financement pour ces quartiers prioritaires. Les crédits d'intervention spécifiques de la politique de la ville devront, quant à eux, jouer un effet levier sur ces politiques de droit commun et accompagneront la mise en œuvre des orientations précédentes.

Enfin, le GIP-DSU constituera un outil privilégié dans l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage politique et technique du Contrat de Ville. A ce titre, il mobilisera sa structure, son équipe et son ingénierie de projet afin d'accompagner la définition, l'adaptation du projet de développement tout au long de sa durée et de mutualiser les budgets dédiés « Politique de la Ville » émanant de l'Etat, de la CAPB et du Département.

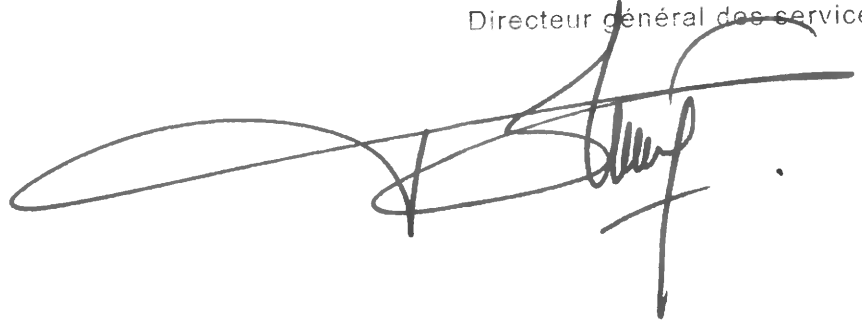
Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le document cadre en annexe du présent rapport qui permettra de mobiliser les financements de l'Etat au titre de la Politique de la ville dans l'attente de la signature du Contrat de Ville par l'ensemble des partenaires.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services



QUARTIERS 2030

DOCUMENT CADRE

CONTRAT DE VILLE 2024/2030

BAYONNE PAYS BASQUE



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

quartiers2030

 **Pays
Basque
euskal
Herria**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE
ELKARGOA

Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE

 **GIP DSU**
Bayonne
Pays Basque

AVANT PROPOS

La politique de la ville, définie par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014, vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, tout en améliorant les conditions de vie des habitants et en luttant contre la discrimination. Son objectif est de restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres. Elle mobilise les politiques publiques de droit commun et utilise des instruments spécifiques, s'inscrivant dans une approche de co-construction avec les habitants, associations, et acteurs économiques. Le contrat de ville "QUARTIERS 2030" pour la période 2024/2030 s'appuie sur l'évaluation finale du Contrat de Ville 2015/2023. Les quartiers prioritaires sont déterminés par des critères de revenus très faibles par habitant. Une articulation renforcée sera assurée, via le contrat de ville, entre les moyens mobilisés dans le champ de la politique de la ville, et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques, à la fois celles de l'État et de ses opérateurs et celles des collectivités territoriales et de leurs groupements, en particulier le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) et le Pacte local des solidarités.

LE ZONAGE

1 - Deux quartiers prioritaires au sens de la loi de 2014 : Hauts de Sainte Croix Mounédé et Maubec Citadelle

Au-delà du seuil de précarité financière, les Quartiers Prioritaires prennent en compte les répercussions du cumul de facteurs de fragilité, accentuant les disparités par rapport aux territoires environnants. Actuellement, ces quartiers comptent 4 800 habitants, dont 3 500 dans les Hauts-de-Sainte-Croix-Mounédé et 1 300 dans Maubec-Citadelle, représentant un peu plus de 9% de la population bayonnaise (population 2019 FILOSOFI).

2 - Des « territoires ciblés » au sens de la circulaire du 31 août 2023

La circulaire offre la possibilité de « cibler des territoires hors QPV de façon circonscrite » et de leur allouer au maximum 2.5% des enveloppes Politique de la Ville. Il s'agit des zones de « pauvreté horizontale », de petits quartiers ou de zones diffuses ou certaines zones d'habitat insalubre ou de copropriétés dégradées. Cela concerne les villes de Bayonne et quelques territoires de Boucau.

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ POUR ET AVEC LES HABITANTS DES QPV

I - Renforcer et étendre les Coopérations

Autour des transitions et de l'innovation sociale

- Continuer à accompagner les dynamiques collectives qui sont à l'œuvre depuis plusieurs années sur le territoire autour de la transition écologique et alimentaire : créer des activités de préservation et de valorisation de l'environnement (circuits courts, maraîchage, horticulture, recyclerie, ...), soutenir les projets de permaculture urbaine, développer les circuits courts, diversifier les activités de restauration, développer des actions emploi thématiques sur l'environnement et la gestion des déchets...
- Poursuivre la diversification fonctionnelle et confirmer l'identité ESS des Hauts de Sainte Croix : un pôle ESS à fortes implications économiques et sociales, issu d'une démarche citoyenne et prévu en 2026 va engendrer des transitions majeures en regroupant un supermarché coopératif, une cuisine professionnelle partagée, une "fabrique de l'entrepreneuriat", un lieu dédié à la fracture numérique et l'accès aux droits et à la culture.

Autour de l'inclusion, dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique

- Continuer à mobiliser le droit commun et renforcer les opportunités de partenariats de projets avec les acteurs du service public de l'emploi notamment France Travail et la Mission Locale pour offrir aux habitants des réponses de proximité à leurs besoins et permettre aux partenaires d'ajuster leurs politiques et pratiques
- Amplifier les dispositifs spécifiques "emploi" mis en œuvre par le GIP DSU sur les QPV : avec les entreprises du PAQTE qui permettent de mettre en œuvre des actions sur mesure avec les employeurs pour soutenir les habitants des quartiers prioritaires, poursuivre le dispositif CitésLab sur la création d'entreprise et la promotion de l'entrepreneuriat, le PLIE et la clause d'insertion au bénéfice des habitants QPV.

II – Intensifier l'engagement partenarial et transversal sur la cohésion sociale

Agir sur les déterminants d'éducation et de santé

- Continuer la mobilisation partenariale autour de la question de la réussite éducative, « première condition de l'égalité des chances » pour nourrir les ambitions des élèves, poursuivre la mobilisation des acteurs éducatifs au sens large dans le cadre de la Cité Éducative, le Programme de Réussite Éducative et les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire.
- Poursuivre le traitement des questions de promotion de la santé avec l'Atelier Santé Ville en mobilisant les partenaires autour d'un projet partagé permettant de construire et animer une politique territoriale de santé publique à destination des habitants.

Agir sur le lien social et de la citoyenneté

- Promouvoir la construction de projets « sur-mesure » qui renforcent le lien social avec une attention particulière à l'inclusion sociale des individus vulnérables, et qui renforcent les initiatives intégrant les jeunes, promouvant l'égalité femme/homme, et luttant contre les discriminations.
- Financer par les crédits contractualisés les projets portés par le réseau d'acteurs quand ils sont innovants et complémentaires à ceux qui existent déjà, qui favorisent l'accès des habitants aux actions et dispositifs existants, qui renforcent le lien social par des démarches participatives, contribuent à diminuer les inégalités femmes/hommes et luttent contre toute forme de discriminations et favorisent l'éducation à la citoyenneté, réduisent les facteurs de non-recours au droit et aux services, renforcent l'engagement citoyen et la transmission des valeurs de la République dans un cadre laïc.
- L'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) vient compléter ces financements : en contrepartie, les bailleurs s'engagent à une qualité de service renforcée et à une amélioration de la qualité de vie urbaine.
- Les actions sécurité prévention sont de la compétence du CLSPD de Bayonne qui intégrera l'appel à projet MILDECA.

Multiplier les opportunités de participation des habitants QPV

- En menant des actions pro-actives participatives auprès des habitants
- En maintenant le Fonds de Participation des Habitants qui existe depuis 2002

III - Poursuivre le renouvellement urbain des QPV

Finir de traiter la question du renouvellement urbain sur la Place des Gascons

La place des Gascons était déjà affichée comme objectif dans le cadre du projet de renouvellement urbain dans les années 2010. Le PRU engageait déjà le territoire à formaliser et finaliser un plan d'action pour lutter contre la dégradation commerciale et fonctionnelle de la Place. La municipalité y a entrepris une série d'études axées sur la revitalisation commerciale et la reconfiguration qui vont pouvoir devenir opérationnelles.

Restructurer complètement l'ensemble HLM de la Citadelle pour en faire un nouveau quartier

Au cœur d'un patrimoine architectural et arboré de grande qualité, le quartier de « La Citadelle » va connaître dans les prochaines années une profonde modernisation. Construits à la fin des années 1950, les 241 logements ne répondent plus aux attentes d'accessibilité et de confort de vie et ses fragilités structurelles ont conduit à une démolition-reconstruction pour concevoir des logements bioclimatiques, assurer une diversité des publics par la mixité sociale (63% de logements sociaux), et créer des services et commerces de proximité.

Poursuivre la redynamisation Maubec/Gare/Sainte Catherine

Sur la période de contractualisation, il convient donc d'avoir une attention particulière pour conforter la transformation de la rue Maubec qui est passé d'un axe de transit, à une entrée de ville et à un territoire vécu. Il s'agit aussi de renforcer les articulations habitat-urbanisme-déplacements-services/commerces.

LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN

S'agissant des moyens affectés aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), la priorité est donnée à la mobilisation des dispositifs de droit commun, qu'ils relèvent de l'État, des collectivités et des organismes partenaires. Les crédits d'intervention spécifiques de la politique de la ville, jouent un effet levier sur les politiques de droit commun et les complètent afin d'améliorer la territorialisation des politiques sectorielles, favoriser leur mise en synergie et développer les actions à caractère innovant, toujours dans le but de réduire les écarts de développement entre les quartiers urbains défavorisés et les autres territoires, et améliorer les conditions de vie de ces habitants.

LA MAITRISE D'OUVRAGE POLITIQUE ET TECHNIQUE ET LES MOYENS FINANCIERS

1. L'échelon politique

Le GIP DSU constitue localement l'instance de dialogue qui associe les partenaires du contrat de ville dans la définition et l'adaptation du projet de développement tout au long de sa durée. Statutairement, il est coprésidé par les deux principaux acteurs qui se partagent la compétence Politique de la Ville, l'agglomération et l'État.

2. L'échelon technique

Le GIP DSU constitue une structure dédiée à l'ingénierie de projet de la Politique de la Ville qui se projette dans une démarche de conception et de co-construction de projets. Son équipe projet d'ingénierie pluridisciplinaire restreinte se situe sur des missions englobant l'ingénierie du développement, financière et technique, de la Politique de la Ville

3. Le financement

Le GIP mutualise les budgets dédiés Politique de la Ville de l'État, de l'Agglomération et du Département sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Un accord entre eux a été établi stipulant que le contrat, à sa date de signature, ne comportera pas de volet financier détaillé. Il est cependant établi, pour la contractualisation 2024/2030, les modes opératoires suivants : un appel à projet annuel et continu de portée générale, une contractualisation en Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour au moins 50% des projets financés, un soutien au fonctionnement des très petites associations et le maintien de crédits pour de très petits projets (FPH).

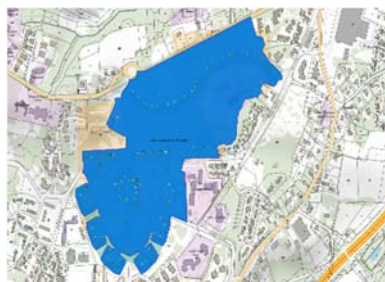
Par avenant, le Contrat de ville pourra être actualisé si nécessaire.

Fait à
Le

<p>Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques Julien CHARLES</p>	<p>Monsieur le Président Communauté d'agglomération Pays basque Jean-René ETCHEGARAY</p>
<p>Monsieur le Maire de Bayonne Jean-René ETCHEGARAY</p>	<p>Monsieur le Président GIP DSU de Bayonne et du Pays Basque Christian MILLET-BARBÉ</p>

ANNEXE - DIAGNOSTIC

Les Hauts de Sainte Croix : des effets sur la situation des populations inhérents au découpage « HLM » qui ne permettent pas de réduire les écarts.



- Une démographie caractérisée par une forte concentration de familles nombreuses et monoparentales précaires, accentuée par des limites territoriales redéfinies en 2014 aux résidences HLM qui constituent 78% des résidences principales, offrant des logements sociaux mieux adaptés et favorisant l'accueil de familles en situation de précarité.
 - Les familles monoparentales représentent 31% des ménages, avec une dépendance élevée aux prestations sociales. Les familles nombreuses, constituant 25% des foyers, coexistent avec une importante population immigrée et étrangère, 4 fois supérieure à la moyenne du Pays basque.
- Le quartier demeure jeune malgré une légère diminution de sa population au cours des cinq dernières années. Il compte 35,2% de jeunes de moins de 25 ans, surpassant de 10 points la moyenne de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (25%).
- Cependant, la précarité économique s'accroît dans le quartier, avec un revenu disponible augmentant moins rapidement que dans l'agglomération. En 2018, le taux de pauvreté atteint 40%, trois fois supérieur à la moyenne régionale, avec une dépendance marquée aux prestations sociales.
 - Les indicateurs de scolarité révèlent des taux plus bas qu'ailleurs, notamment pour les filles. Les collégiens du quartier sont souvent issus de ménages défavorisés, et leur sur-représentation dans des filières professionnelles est notable. La proportion de non-diplômés dépasse largement la moyenne des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) métropolitains.
 - Sur le plan de l'emploi, le quartier affiche un taux d'activité faible, notamment chez les jeunes et les femmes. Les emplois précaires et à temps partiel sont en augmentation, soulignant des défis d'insertion sur le marché du travail. Les écarts entre hommes et femmes se creusent, tant au niveau du taux d'emploi que de l'égalité d'accès à l'éducation.

Maubec Citadelle : Un quartier en mutation avec une mixité sociale relativement plus présente qui cache des phénomènes de précarité



- Le quartier Maubec-Citadelle a subi des évolutions démographiques et urbaines notables ces dernières années. La population résidente a changé, accueillant de nouveaux habitants moins précaires. Le parc immobilier, diversifié entre logements sociaux et privés, a été en partie rénové, contribuant à améliorer la qualité de vie. Malgré une légère augmentation de la population, des changements internes ont été observés, avec une diminution des hommes adultes vivant seuls au profit d'une hausse de femmes, d'enfants et de personnes à la retraite, moins précaires et légèrement plus diplômées.
- Le quartier demeure caractérisé par une sur-représentation des ménages d'une seule personne, mais cette tendance évolue avec une augmentation du nombre de femmes vivant seules. Un quartier plus jeune que la moyenne de l'agglomération, avec 29,4% de la population ayant moins de 25 ans, malgré des poches de précarité persistantes.
 - Malgré l'arrivée de populations moins pauvres, le quartier reste en-deçà des niveaux de vie de la ville et de l'agglomération. Le taux de pauvreté atteint 34%, plus de deux fois celui de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque. La dépendance aux prestations sociales demeure élevée, avec des poches de précarité expliquées en partie par la monoparentalité.
 - Les taux de scolarisation des jeunes, notamment des filles, sont très bas, mettant en lumière des problématiques de décrochage, d'orientation vers des filières courtes, et une surreprésentation des catégories sociales défavorisées. En matière d'emploi, la part d'emplois précaires diminue, mais le temps partiel augmente, en particulier chez les femmes.